

Dossier Inscription

ESPACE JEUNES ABLIS 2025 - 2026

I/ FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU JEUNE

1/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

NOM : Prénom :
 Né(e) le :/...../..... Sexe : M ☐ F ☐
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° Portable : Mail :

2/ RESPONSABLES LÉGAUX

	Père	Mère
NOM Prénom		
Adresse		
N° Domicile		
N° Portable		
Profession		
Adresse Employeur		
N° Travail		
Mail		

3/ AUTRES PERSONNES À CONTACTER ET AUTORISÉES À VENIR CHERCHER LE JEUNE SI BESOIN⁽¹⁾

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone

⁽¹⁾Seules les personnes autorisées pourront venir chercher le jeune sur présentation d'une P.I

4/ ASSURANCE (JOINDRE UNE ATTESTATION)

NOM :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° police ou contrat :

Dossier Inscription

ESPACE JEUNES ABLIS 2025 - 2026

5/ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

MÉDECIN TRAITANT

NOM : Dr

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Remarque sur la santé du jeune (traitement particulier, allergies, régime alimentaire...) :

6/ AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M./Mme..... responsable légal du jeune.....

déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription ET :

Certifie avoir pris connaissance du règlement général de l'Espace Jeunes auquel mon enfant est inscrit et à en accepter les conditions.	Oui * Non
Autorise mon enfant à participer aux activités proposées par l'Espace Jeunes pour l'année, dans le cadre des horaires d'ouverture de la structure.	Oui Non
Autorise les responsables de la structure, à transporter mon enfant dans le minibus de l'Espace Jeunes pour les activités.	Oui Non
Autorise les responsables de la structure, à prendre toutes les mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et par conséquent, d'orienter les secours vers l'hôpital le plus proche.	Oui Non
Droit à l'image : Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports municipaux et internes (page Facebook) dans le cas où l'activité à laquelle il a participé pourrait être filmée ou photographiée.	Oui Non

*Rayez la mention inutile.

Fait à

Le

Signature des parents :

Signature du Jeune :

Dossier Inscription

ESPACE JEUNES ABLIS 2025 - 2026

II/REGLEMENT GENERAL

1/INSCRIPTION ANNUELLE

Autorisation parentale pour les 11-17 ans permettant aux jeunes de participer aux activités proposées par le Service Jeunesse dans le cadre des horaires d'ouverture de la structure d'animation.

Pour l'inscription, il est souhaitable que les parents soient présents afin de pouvoir rencontrer un responsable de l'Espace Jeunes.

Dossier d'inscription :

Les parents doivent obligatoirement remplir la fiche de renseignements pour les 11-17 ans. Ces renseignements sont accessibles par les permanents salariés mais restent internes à l'Espace Jeunes et sont confidentiels.

Ce dossier d'inscription est valable toute l'année scolaire, de septembre à août (vacances d'été comprises).

Les CM2 auront la possibilité de s'inscrire à l'espace jeunes dès le mois de juillet, leur dossier d'inscription sera valable de juillet à août de l'année suivante.

Une photocopie du carnet de vaccinations est demandée.

Les vaccinations obligatoires sont les suivantes : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

2/COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est de 15.00 € pour l'année scolaire.

Les activités pourront donner lieu à une participation.

3/FONCTIONNEMENT

Les jeunes sont libres d'arriver et de repartir à leur gré sauf en cas de sortie ou d'activité. Pour les 11-17 ans, pour toutes sorties, mini séjours ou soirées prolongées, l'équipe d'animation fournira à chaque jeune une fiche d'autorisation spécifique, que le jeune devra rapporter signée par le responsable légal (avant la sortie).

Horaires d'ouverture :

Ouverture en périscolaire	Ouverture pendant les vacances*
Mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h Mercredi et samedi de 13h à 19h	Lundi au vendredi de 10h à 19h

Ces horaires ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés.

4/REGLEMENT INTÉRIEUR

Le jeune s'engage :

- à respecter le règlement intérieur,
- à respecter les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement des activités,

Dossier Inscription

ESPACE JEUNES ABLIS 2025 - 2026

- à respecter les équipements et le matériel mis à sa disposition,
- à respecter la vie de groupe (respect des autres jeunes, des adultes...),
- à respecter les règles de fonctionnement des activités (respect des horaires, présentation d'autorisation parentale, paiement des activités...),
- à respecter l'interdiction de fumer,
- à ne pas introduire, consommer ou vendre.

Au gymnase

Le port des chaussures de sport propres est obligatoire (Ramener une paire de chaussure).

Respect des locaux (éteindre les lumières, fermer les portes...)

Respect du règlement du gymnase

Tout jeune qui par son comportement mettra en péril l'esprit de groupe, commettra une agression physique ou verbale, de vols ou de dégradations, se verra convoqué par l'équipe de la commission jeune et suivant la gravité de l'acte, une plainte sera déposée. Il pourra également s'en suivre une exclusion temporaire ou définitive selon les cas.

5/ASSURANCES

La responsabilité de la ville est assurée en cas de faute de sa part y compris à l'occasion des activités du Service Jeunesse.

Ne sont cependant pas couverts, ni les accidents de trajet, ni les préjudices pouvant être causés par les jeunes à un tiers, ni les dommages corporels dont ils pourraient être victimes pendant leurs activités.

Par suite, il est demandé aux familles de contracter une assurance garantissant la Responsabilité Civile du jeune confié et très vivement conseillé de souscrire également un contrat type « individuel accident » couvrant les dommages corporels, causés, en toute circonstance.

Il est par ailleurs rappelé :

Que la municipalité n'est pas responsable des vols, pertes et détériorations des effets personnels des jeunes.

Qu'en cas d'accident survenant lors des activités, le jeune peut être transporté par les services de secours, à l'établissement hospitalier le plus proche. Une autorisation d'opérer et de transfusion sanguine doit être fournie par les responsables. Les parents étant prévenus dans la mesure du possible, il est nécessaire, afin d'éviter toute perte de temps en cas d'accident, que les familles signalent toutes modifications survenues dans leur situations (changement de domicile, de numéro de téléphone personnel et/ou professionnel...)

Fait à

Le

Signature des parents :

Signature du Jeune :